

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
de la Haute-Savoie

Arrondissement de
Saint-Julien-en-Genevois

COMMUNE DE VÉTRAZ-MONTHOUX
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2023.033

Séance du **TREIZE MARS DEUX MILLE VINGT-TROIS**

Date de la convocation : Mardi 7 mars 2023

Président de séance : M. Patrick ANTOINE

Secrétaire de séance : Mme Anne-Lise VOUTAY-MERMET

Quorum : 15

19 présents :

MMES et MM. ANTOINE, FENEUL, BELMAS, PELLIER, COLLOT, VOUTAY MERMET, LAMBELET, FRIES CHATAGNAT, BERTRAND, JOURNE, BARBERIS, JOLIVET, GAUD-DAVIET, PICHAT, LEVET, GUGLIOTTA, REAL-LAFFRIQUE, BREGEGERE, ROGUET

5 pouvoirs :

Christine MOUCHET à Anne-Lise VOUTAY MERMET, Patrick SILLARD à Michel COLLOT, Martine PARRET à Véronique FENEUL, Olivier ALPSTEG à Marc ROGUET, Yohann MARTINEZ à Patrick ANTOINE

4 absents :

Mmes MARAUD, PAILLASSON et MM. RIBOURDOUILLE et RICHARD

Objet : Lieudit « Les Nants », vente à la Société SAGEC de la propriété communale située au 54 route de Taninges

Par délibération du 23 janvier 2023, la Commune a autorisé la Société SAGEC à déposer une demande de permis de construire sur les parcelles communales cadastrées A 647 (573 m²) et A 829 (840 m²), ces dernières étant situées dans l'emprise du projet immobilier porté par ladite Société.

Par courrier du Domaine en date du 08 décembre 2022, la valeur vénale de cette propriété communale de 1413 m² a été estimée à 650 000€. Monsieur le Maire l'a proposée à la vente pour le même montant, à la Société SAGEC qui l'a acceptée.

N° 2023.033

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

ARTICLE 1 : **APPROUVE** la vente des parcelles communales A 647 et A 829 à la société SAGEC, au prix de 650 000 € ;

ARTICLE 2 : **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes relatifs à la régularisation de cette vente.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de séance
Anne-Lise VOUTAY-MERMET

pour copie conforme,

à Vétraz-Monthoux, le 16 mars 2023

Le Maire
Patrick ANTOINE

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire
du présent acte transmis en Sous-Préfecture
de Saint-Julien-en-Genevois par voie dématérialisée, le 17/03/2023

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vétraz-Monthoux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.